



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation et dispositif déployé au CHU de Reims au 18 mars 2020

Reims, le 18 mars 2020,

Le CHU de Reims est un des trois établissements publics universitaires de santé de référence et de recours de la région Grand-Est.

Il est organisé pour accueillir des patients suspects ou porteurs du nouveau coronavirus COVID-19.

1. Adaptation de la capacité d'accueil du CHU de Reims

L'organisation des filières de prise en charge spécifiques COVID-19 et la mobilisation des professionnels permettent de garantir la continuité des soins en toute sécurité pour tous les patients du CHU de Reims.

Depuis le vendredi 6 mars 2020, le CHU de Reims est en capacité d'accueillir et de prendre en charge les patients « cas possibles » et « cas confirmés » COVID-19, avec possibilité d'admissions directes, 24h/24 :

Les capacités de prise en charge dédiées COVID-19 sont les suivantes :

- **72 lits dédiés pour l'hospitalisation** de patients COVID-19 « cas possibles » et « cas confirmés ».
- **20 lits de réanimation** sont actuellement dédiés à la prise en charge COVID-19. Une montée progressive à 25 lits de réanimation est prévue pour le 20 mars puis à **31 lits pour le 25 mars**.



CONTACT PRESSE : Carole-Anne KLATA presse@chu-reims.fr 03.10.73.69.51 – 06.22.94.00.48

CHU DE REIMS, 45 rue Cognacq-Jay 51092 Reims Cedex

Suivez l'actualité du CHU sur    

www.chu-reims.fr

2. Adaptation des organisations soignantes à la prise en charge prioritaire du COVID-19

Le CHU de Reims continue d'adapter son activité et la configuration de ses unités à la prise en charge prioritaire des patients COVID-19, en coordination avec les établissements de santé publics et privés du territoire :

- **Renforcement des effectifs du Centre 15** grâce à la mobilisation des médecins séniors et des étudiants en médecine pour répondre à la hausse du nombre d'appels.
- Le service d'accueil des urgences (SAU) adapte ses modalités de prise en charge des patients dès leur arrivée.
- Seules les activités médicales et chirurgicales d'urgence, de recours et de cancérologie restent programmées. **Toutes les autres activités**, que ce soit en hospitalisation ou en consultations **sont déprogrammées** ; dans le but de disposer de l'ensemble des ressources humaines nécessaires à la prise en charge prioritaire du COVID-19.
- Des **renforts de professionnels de santé** ont été engagés : rappel de personnels retraités, redéploiement des professionnels médicaux et soignants selon les besoins, recours aux heures supplémentaires indemnisées.
- Les établissements de santé du territoire adaptent leur capacité d'hospitalisation dédiée COVID-19 : les centres hospitaliers d'Épernay et de Châlons-en-Champagne disposent désormais de lits dédiés aux patients COVID-19.

L'ensemble de l'organisation est ajusté par une **cellule de crise hospitalière qui se réunit quotidiennement**.

3. Adaptation des organisations pour les professionnels du CHU

- Mise en place d'un dispositif de **télétravail** pour tous ceux qui peuvent le faire.
- Fermeture des lieux de restauration collective et mise à disposition de paniers repas.



4. Adaptation des organisations pour les patients et usagers

a. Modification des modalités de circulation

Les patients doivent désormais **se présenter au niveau de l'Hôpital Robert Debré** pour orientation. Leur **sortie** s'effectue au niveau de **l'Hôpital Maison Blanche**.

La seule exception à ce circuit concerne les patients de pédiatrie et de gynécologie-obstétrique qui continuent à entrer et sortir au niveau de l'Hôpital Américain.

A noter également : le trafic des bus CITURA dans l'enceinte du CHU est suspendu.

b. Restriction des visites au CHU de Reims

Pour garantir la sécurité de nos patients et de nos personnels, les visites **sont interdites dans l'ensemble des services y compris les urgences** à l'exception :

- De la **maternité**, uniquement en salle de naissance : un accompagnant maximum sous conditions strictes de respect des règles d'hygiène (pas en salle de césarienne).
- Des **services de pédiatrie** : accès limité aux seuls parents (père, mère) ou tuteur.

5. Comment la population peut nous aider à lutter contre cette épidémie ?

Les professionnels du CHU de Reims font actuellement preuve d'un engagement sans faille dans la lutte contre le COVID-19. Leur réactivité et leur détermination exemplaires dans la gestion de cette crise doivent être soulignées.

Pour autant, **leur action ne peut être complète que si l'ensemble des citoyens s'attache à respecter les consignes** de confinement **éditées par les pouvoirs publics**. Pour prévenir la propagation du Covid-19 et protéger les populations les plus fragiles, il apparaît indispensable pour chacune et chacun de limiter ses déplacements et de mettre en œuvre les gestes barrières d'hygiène au quotidien.

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

//Restez informés des modalités mises en place par le CHU de Reims sur www.chu-reims.fr



CONTACT PRESSE : Carole-Anne KLATA presse@chu-reims.fr 03.10.73.69.51 – 06.22.94.00.48

CHU DE REIMS, 45 rue Cognacq-Jay 51092 Reims Cedex

Suivez l'actualité du CHU sur    

www.chu-reims.fr